



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

(APPROUVÉ PAR LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN LE 20 DÉCEMBRE 2019 – MODIFICATION N°4 DU 7 NOVEMBRE 2025)

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Pour accéder aux différents documents, cliquez sur le nom du document.

- 👉 A- Plan de zonage
- 👉 B1- Plan des risques naturels
- 👉 B2- Plan des risques anthropiques
- 👉 B3- Plan de prévention des pollutions
- 👉 C1- Atlas de la mixité fonctionnelle et commerciale
- 👉 C2- Atlas de la mixité sociale
- 👉 D1- Atlas des formes urbaines : Implantations et emprises
- 👉 D2- Atlas des formes urbaines : Hauteurs
- 👉 E- Atlas des périmètres d'intensification urbaine
- 👉 F1- Plan de l'OAP Paysage et Biodiversité
- 👉 F2- Plan du patrimoine bâti, paysager et écologique- Vol 1
- 👉 F2- Plan du patrimoine bâti, paysager et écologique- Vol 2
- 👉 F2- Plan du patrimoine bâti, paysager et écologique- Vol 3
- 👉 F2- Plan du patrimoine bâti, paysager et écologique- Vol 4
- 👉 F3- Plan de l'OAP Bioclimatique
- 👉 G1- Atlas des OAP et secteurs de projet
- 👉 G2- Secteurs de plan masse
- 👉 H- Atlas du stationnement
- 👉 J- Atlas des emplacements réservés- Vol 1
- 👉 J- Atlas des emplacements réservés- Vol 2